

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-015 du 06 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le six janvier à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – M. F. NAWROCKI -

MM. J. MAHIEU - E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – J. LAUDE – X. LEROUX – F. MARCHIENNE – X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

Objet : **Service Enfance Jeunesse**
 Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les modifications apportées au fonctionnement des structures d'Accueil de Loisirs à la suite de la fusion des territoires et la nécessité de prévoir des matériels supplémentaires pour permettre la réalisation d'un troisième lieu de camping et la mise en place de l'accueil des enfants au titre des Accueils de Loisirs sur les communes de BERTINCOURT et d'HERMIES.

Monsieur le Président détaille les différents matériels dont l'acquisition sera nécessaire et propose de solliciter auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS une subvention au titre de l'aide à l'investissement.

Monsieur le Président précise que le matériel de camping représente une dépense estimée de 10 600 €, le matériel informatique une dépense de 6 000 € et le mobilier une dépense de 2 000 €, soit un investissement de 18 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la proposition d'acquisition de matériels pour les besoins des Centres de Loisirs de la collectivité,
- de solliciter auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS une subvention au titre de l'Aide à l'Investissement,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 06 Janvier 2014 et transmission en Préfecture le 06 Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 06 Janvier 2014 et transmission
en Préfecture le 06 Janvier 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

